

BILAN CLIMATIQUE ET HYDRIQUE A OUCQUES LA NOUVELLE

Périodes	Pluie (mm)	ETP (mm)	Maïs		Soja		Tournesol	
			ETR (mm)	Déficit cumulé	ETR (mm)	Déficit cumulé	ETR (mm)	Déficit cumulé
Avril	49	47	9	-	7	-	4	-
Mai	27	107	44	17	55	28	38	11
Juin	57	136	97	57	121	92	99	53
01 ^{er} au 02 juillet	1	7	8	64	8	100	6	58
Prévisions à 10 jours								
03 au 12 juillet	-	40	44	108	41	141	36	94

Sources des données : Station du réseau de la Chambre d'agriculture de Loir-et-Cher

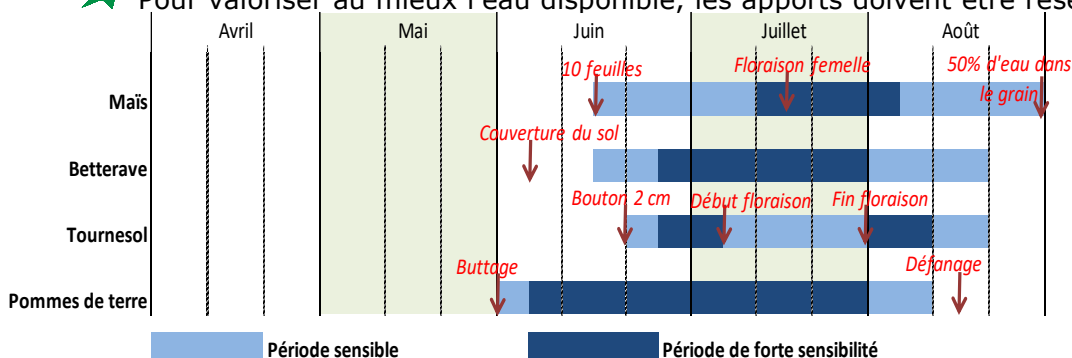
Etat de la réserve utile (RU) des sols au 02 juillet

Sol / Culture	Superficiel RUmax = 75 mm RS = 25 mm		Moyen RUmax = 120 mm RS = 40 mm		Profond RUmax = 150 mm RS = 50 mm	
	RU au 02/07	Date d'irrigation conseillée	RU au 02/07	Date d'irrigation conseillée	RU au 02/07	Date d'irrigation conseillée
Maïs	28 mm 1 tour	16/06 - 04 juillet	43 mm	07 juillet	73 mm	-
Soja	24 mm 2 tours	13/06 - 26/06 - 03 juillet	39 1 tour	16/06 - 04 juillet	69 mm 1 tour	01/07 - 13 juillet

- **La stratégie d'irrigation présentée ici est de maintenir le stock d'eau du sol supérieur à la réserve de survie (RS = 1/3 de la RUmax).** Au 01^{er} avril la réserve utile est considérée comme entièrement rechargée.
- Les conseils sont établis à partir d'un bilan hydrique basé sur le secteur pluviométrique de Oucques la Nouvelle (32 mm enregistré du 18 au 25 juin). Privilégiez les mesures de pluie locale (pluviomètre à la parcelle). **En cas de pluies différentes, retarder ou avancer les dates d'irrigations conseillées d'un jour par tranche de 4 mm.**
- **Prévisions météorologiques pour les 10 jours à venir :** Le ciel alternera entre nuages et éclaircies. Des pluies orageuses sont annoncées mardi. Les températures seront comprises entre 12°C et 24°C jusqu'à jeudi, puis vont progressivement augmenter pour être comprises entre 15°C et 28°C.

CONSEIL IRRIGATION EN VOLUME LIMITE

- Raisonner le choix de la dose d'irrigation selon la capacité de rétention du sol. 1m³ d'eau gaspillé = 2 m³ d'eau perdus : Pour un surdosage de 10 mm, c'est 100 m³/ha perdus sur la parcelle mais aussi 100 m³/ha de perdus pour une autre parcelle !
- Pour valoriser au mieux l'eau disponible, les apports doivent être réservés à la période de forte



Stades repères des périodes de sensibilité à la sécheresse
(Source : irriguer en économisant de l'eau, CA Centre, 2013)

CONSEILS SUR MAÏS, Stade moyen : 11-14 feuilles à sortie des panicules males

- **En sols superficiels**, le **2^{ème} tour d'eau** est à réaliser autour du **04 juillet**. **Sans pluie un 3^{ème} passage sera à envisager après un délai de 7 jour soit vers le 11 juillet.**
- **En sols moyens**, les apports peuvent démarrer **autour du 07 juillet**. **Appliquer ensuite un délai de retour de 8-9 jours sans pluie.**
- **En sols profonds, les réserves sont suffisantes** pour les 10 prochains jours.
- Volume limité sur maïs : Une restriction modérée en début et fin de cycle occasionnent des pertes de rendement limitées. Les apports d'eau doivent être réservés à la période critique du maïs, soit 10 jours avant floraison femelle à 20 jours après. Autre solution : maintenir le nombre de passages indiqués mais modérer la dose appliquée (25 mm) pour gagner au final deux à trois passages d'eau sur la campagne.

CONSEILS SUR SOJA, Stade moyen : floraison

- Sans pluie, le rythme d'irrigation est similaire à celui du maïs, compter 7 jours entre 2 passages sur les sols superficiels, 8-10 jours pour les sols moyens et 10-12 jours sur sols profonds.
- En **sols superficiels**, le **3^{ème} tour d'eau** peut être déclenché en ce **début de semaine**. **Sans pluie le 4^{ème} passage sera à envisager après un délai de 7 jour.**
- En **sols moyens**, le **2^{ème} tour d'eau** est à programmer pour le **04 juillet**, sans pluie d'ici là le tour suivant pourra démarrer en milieu de semaine prochaine.
- **En sols profonds**, le **2^{ème} tour d'eau** est à réaliser **autour du 13 juillet**.

CONSEILS SUR TOURNESOL, Stade moyen : début floraison

- Source Terres Inovia : Si la structure du sol n'entrave pas sa croissance racinaire, le tournesol est capable d'exploiter les horizons les plus profonds jusqu'à 2 m, et d'extraire la totalité de l'eau disponible, là où d'autres cultures ne peuvent extraire que les 2/3 de la réserve utile.
Ici, l'irrigation est déclenchée quand la réserve atteint 1/6 de la RUmax.
- **En sols superficiels à moyens**, l'irrigation se pilote généralement avec un 1^{er} passage avant floraison, suivi de 1 à 3 passages fin floraison pour le remplissage des grains avec un délai entre les passages de 10 jours sans pluie. Si les feuilles jaunissent le 1^{er} passage peut être effectué plus tôt.
- En **sols superficiels**, si ce n'est pas fait, réaliser un 1^{er} tour d'eau sur les parcelles à début floraison.
- En **sols moyens**, un **1^{er} apport** en eau est à envisager en **début de semaine prochaine**.
- En **sols profonds**, **les réserves sont suffisantes pour les 10 prochains jours**. **Selon la météo, 1 à 2 passages pourront être réalisés pour le remplissage des grains à partir de fin floraison**

CONSEILS SUR SORGHO ET MILLET

- La période de forte sensibilité au stress hydrique du sorgho et du millet se situe entre le stade gonflement jusqu'à la floraison. Ne pas irriguer en août après la floraison au risque de faire reverdir la végétation et de décaler la maturité. Cependant, à partir du stade 8 feuilles et pour les variétés les plus sensibles, l'épiaison peut être affectée en cas de fort déficit hydrique.

Sarah BELLALOU (Conseillère agroenvironnement – eau)
Mail : sarah.bellalou@loir-et-cher.chambagri.fr
Tel : 02 54 55 20 07

Frédéric CADOUX (Conseiller spécialisé grandes cultures)
Mail : frederic.cadoux@loir-et-cher.chambagri.fr
Tel : 02 54 23 11 25



SITUATION HYDROLOGIQUE

Un [arrêté préfectoral](#) a été pris le 29 juin dernier ; constatant le franchissement des seuils et les restrictions suivantes :

HORS NAPPE DE BEAUCE

Débit Seuil (l/s)		Alerte	Alerte Renforcée	Crise
Zones concernées		Braye et Affluents de la Loire amont	Cisse amont, Brenne et Masse	Loir amont
Mesures	Pour les prélèvements en eau superficielle	Réduction de 20% du débit autorisé à la quinzaine et tenue d'un registre hebdomadaire.	Réduction de 50% du débit autorisé à la quinzaine et tenue d'un registre hebdomadaire.	Interdiction totale, sauf exceptions
	Pour les prélèvements en eau souterraine	Pas de restriction	Pas de restriction	Interdiction de 12h à 19h tous les jours

Plus d'informations [ici](#) pour connaître les dérogations et si votre commune appartient à la zone d'alerte (carte interactive).

SUR LA NAPPE DE BEAUCE

Débit Seuil (l/s)	Alerte
Zones concernées	Beauce Blésoise – Expérimentations 2023
Mesures	Interdiction de 12h à 19h du vendredi au dimanche (soit 21h d'arrêt par semaine)
Exceptions :	Aucune restriction pour les cultures maraîchères

Pas de restrictions sur la nappe de Beauce Centrale.

SUR LES PRELEVEMENTS DIRECT EN LOIRE : Pas de restriction en cours.

Lors de la Cellule Eau départementale, il a été indiqué que les 2 barrages de Naussac et Villerest qui réalisent le soutien d'étiage de la Loire sont respectivement rechargés à 48% et 99%. Ces niveaux devraient permettre une gestion de l'étiage de la Loire sans grandes difficultés jusqu'à la fin juillet.



▲ **A savoir** : Chaque semaine, les services de la DDT font un état des débits des cours d'eau le mardi sur les 3 derniers jours. Sur la base de ces éléments, le préfet de Loir et Cher prend une décision et signe un arrêté communiqué le vendredi.

Le tableau ci-dessous rapporte les débits moyens journaliers (l/s) des 3 derniers jours, sur les 15 zones d'alerte définies dans [l'Arrêté Cadre Sécheresse Départemental en Loir-et-Cher hors périmètre de l'Organisme Unique \(Nappe de Beauce\) signé le 21 avril 2022](#).

Zone d'alerte	Station hydrométrique	Débit moyen journalier en l/s			Débit Seuil (l/s)		
		30/06	01/07	02/07	Alerte	Alerte renforcée	Crise
Les Mauves	La Mauve de Détourbe à Meung-sur-Loire	507	474	479	500	450	340
Affluents Loire amont	L'Ardoux à Lailly-en-Val	ND*	ND*	ND*	50	35	20
Affluents Loire aval	La Cisse à Nazelles-Négron	454	499	513	600	480	360
La Brenne	La Brenne à Villedômer	260	276	276	330	300	210
L'Aigre	L'Aigre à Romilly-sur-Aigre	420	463	435	250	190	140
Loir amont	Le Loir à Villavard	1368	1292	1294	3000	2500	2000
La Braye	La Braye à Valennes	322	340	338	350	300	250
Loir aval	Le Loir à Durtal	6395	6563	6586	5500	4500	4000
La Cisse amont	La Cisse à Coulanges	243	241	241	400	290	250
Le Cosson	Le Cosson à Chailles	383	376	370	450	360	270
La Masse	La Brenne à Villedômer	260	276	276	330	300	240
Le Cher	Le Cher à Selles-sur-Cher	13779	13248	12745	7000	6250	5500
Le Fouzon	Le Fouzon à Meunses	903	919	895	700	600	490
Le Beuvron	Le Beuvron à Montrieux en Sologne	293	261	224	125	110	95
La Sauldre	La Sauldre à Pruniers en Sologne	2454	2409	2320	1500	1300	1250

* Non Disponible

Les données des stations de mesures hydrométriques : <https://hydro.eaufrance.fr/>

L'ensemble des arrêtés préfectoraux de restriction d'eau pris en France est consultable sur le site Propluvia : <http://propluvia.developpement-durable.gouv.fr>

L'ensemble des arrêtés préfectoraux de restriction d'eau en Loir-et-Cher pour l'usage agricole est consultable sur le site de la Chambre d'agriculture : [Arrêtés sécheresse - Chambres d'agriculture](#)

